Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Joumada I 1443
10 Décembre 2021

N° 117

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2772**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2779**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2783**
Homologation de résolutions **2783**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2784**
Avis aux créanciers..... **2786**
Convocations
Sociétés anonymes **2786**
Sociétés à responsabilité limitée **2789**
Autres sociétés **2789**
Divers
Avis au public..... **2790**
Rectificatifs **2790**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un délégataire
Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah -Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration, en date du 30 novembre 2021 et enregistré à la recette des finances La Charguia le 30 novembre 2021 sous le n°21810177 quittance n°M111104 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 1er décembre 2021 dossier n° 2021113739 il a été décidé la nomination de :

M Mohamed Ben Salem en tant que Délégataire de la société avec tous les pouvoirs et attributions du Directeur Général.

2021T01186SANB2

NOTICE LEGALE

ARAB TUNISIAN LEASE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 32.500.000 DINARS

Divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajène

Registre National des Entreprises (Identifiant Unique) : 0492439N

Tel : 70 135 000 / Fax : 71 767 300

Emission et admission de
L'Emprunt Obligataire «ATL 2021-1»
de 30 000 000 de Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 de Dinars
Prix d'émission : 100 Dinars
L'emprunt est réparti en 2 catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

Décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab Tunisian Lease, tenue le 08/04/2021 et le Conseil d'Administration réuni le 24/08/2021.

1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE :

1.1 Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease,

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajène

Tél. : (216) 70 135 000 – **Fax. :** (216) 71 767 300

Site web : www.atl.com.tn

E-mail : atl.lease@atl.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière applicable :

L'ATL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

1.3 Date de constitution et durée :

L'ATL a été constituée le 04/12/1993, pour une durée de 99 ans.

1.4 Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit-bail) d'équipements, de matériels ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités

professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5 Registre National des Entreprises (Identifiant Unique) : 0492439N

1.6 Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

1.7 Nationalité : Tunisienne

1.8 Capital social : Le capital social est fixé à la somme de Trente Deux Millions et Cinq Cent Mille Dinars (32.500.000 Dinars) divisé en Trente Deux Millions et Cinq Cent Mille (32.500.000) actions nominatives de Un (01) Dinar chacune entièrement libérées.

1.9 Régime fiscal : Droit commun et particulièrement les lois **94-89** et **94-90** portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi **n°2000-98** du 25/12/2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi **2007-70** du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège social de la société : Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajène.

1.11 Responsable charge de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING :

M. Faker MTIMET,
Directeur du contrôle de gestion
Tél : 70 135 088
Fax : 71 767 300

2. ADMINISTRATION ET CONTROLE :

2.1. membres du conseil d'administration :

Membres(1)	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2021 - 2023	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2021 - 2023	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHEM	2021 - 2023	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Lui même	2021 - 2023	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2021 - 2023	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassaad JAZIRI	2021 - 2023	Tunis
La Société ENNAKL	Membre	M. Kaies MARRAKCHI	2021 - 2023	Tunis
La société ASIRAK.SA	Membre	M. Ridha ZERZERI	2021 - 2023	Tunis
M. Sadok DRISS	Membre	Lui même	2021 - 2023	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Lui-même	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2021 - 2023	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2021 - 2023	Tunis

(1) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 08/04/2021

L'AGO du 08/04/2021 a décidé d'approuver la nomination de **Mme Raja DARGHOUTH** en qualité de conseillère auprès du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA et M. Ammar TLILI sont désignés en tant que membres du Comité exécutif du crédit ;

- Mme Golsem KSONTINI JAZIRI est désignée en tant que présidente, M. Ahmed BEN MOULEHOM et M. Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;

- M. Mohamed Hédi DRIDI est désigné en tant que président, M. Kais MARRAKCHI, M. Lassad JAZIRI et Mme. Arbia ALAYA sont désignés en tant que membres du Comité des risques.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

2.3 Contrôle :

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
FMBZ KPMG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac - LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2018-2020*
Cabinet CMC – DFK International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chérif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2018-2020*

* Désigné par l'AGO du 30/04/2018 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION :

3.1. Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le 08/04/2021 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 24/08/2021 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

3.2. Montant de l'émission :

L'emprunt obligataire «**ATL 2021-1**» est d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt «ATL 2021-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3.3. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/12/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **13/01/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/01/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/01/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/01/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/12/2021** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

3.5. But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2021 des mises en force qui s'élèvent à 250 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 36,4 millions de dinars par des emprunts obligataires, 15,6 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de société.

3.6. Dénomination de l'emprunt : « ATL 2021-1»

3.7. Nature des titres : Titre de créance.

3.8. Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

3.9. Catégorie des titres : Ordinaire.

3.10. Législation sous laquelle les titres sont créés :

Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

3.11. Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

3.12. Prix de souscription et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.13. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/01/2022** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/01/2022**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.14.Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

3.15. Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2021-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

3.16. Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le **13 janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **13/01/2027** pour la catégorie A et le **13/01/2029** pour la catégorie B.

3.17. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **13/01/2027** pour la catégorie A et le **13/01/2029** pour la catégorie B.

3.18. Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

3.19. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 janvier** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **13/01/2023** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/01/2023** pour la catégorie A et le **13/01/2025** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

3.20. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,60%** pour la catégorie A et de **9,80%** pour la catégorie B.

- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- Durée totale : Les obligations des Catégories A du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans. Les obligations des Catégories B du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

- Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

- Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,672 années.**

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de **4,122 années.**

3.22. Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **24/11/2021** une notation provisoire à long terme **« BBB+(EXP)(tun)»** à l'emprunt obligataire « **ATL 2021-1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «BBB+ (tun)» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une **notation définitive** du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

3.23. Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a amélioré en date du **22 octobre 2021** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : **BBB + (tun)** ; Perspective : Stable ;

- Note nationale à court terme : **F2 (tun)** ;

3.24. Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2021-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

3.25. Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.26.Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

3.27. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2021-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.28. Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «AFC» de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2021-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.29. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2021-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.30. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « ATL 2021-1 », du document de référence « ATL 2021 » et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/01/2022.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2021 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2022.

2021R02966SANB2

SOTRABAT IMMOBILIERE S.A

Capital social : 12875.000 Dinars

Siège social : 101 Avenue Louis Braille, Cité El Khadra

RC : B1102661996

Matricule Fiscal : 01514/C/P/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 Février 2010, enregistré le 18 mars 2010 à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés - Tunis sous le numéro n°10803034 quittance n°3941, et versé au Registre National des Entreprises en 31 mars 2010. Il a été décidé d'autoriser la conclusion d'un contrat de vente entre la société SOTRABAT IMMOBILIERE S.A et la société ITALCAR S.A portant sur le bien immeuble objet du titre foncier numéro 111749 Tunis au prix de 5.421, 700 d (cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent Dinars).

2021R02978SANB2

SOTRABAT IMMOBILIERE S.A

Capital social : 12 875.000 Dinars

Siège social : 101 Avenue Louis Braille, Cité El Khadra

RC : B1102661996

Matricule Fiscal : 01514/C/P/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du

24 mars 2008 enregistré le 4 avril 2008 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - Tunis sous le numéro n°8803021 quittance n°3996, et versé au Registre National des Entreprise en 25 Mars 2011.

Il a été décide de nommer Monsieur Mohamed Marwen Mabrouk comme Président du conseil d'administration.

2021R02979SANB2

Société ITALCAR SA

Capital social : 3000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2008, enregistré le 02 décembre 2008 à la recette des de l'enregistrement des actes de sociétés Bureau - Tunis sous le numéro n°8810834 quittance n°12009 et versé au Registre National des Entreprises le 11 février 2009, il a été décidé de mettre à jour les statuts tout en modifiant l'article Six comme suit :

Article : 6 - Capital social

«Le capital social est fixé à la somme de 3.000.000,000 Dinars (Trois millions de dinars) divisé en trente milles actions (30.000) actions de cent dinars (100 D) chacune, souscrites intégralement en numéraire à libérer en plusieurs fois. La première libération devant être au moins de 25%».

2021R02980SANB2

Décisions prises par l'assemblée générale ordinaire

Société commerciale Import - Export

«EL KARAMA»

S.A capital social 203.295 Dt

M.F : 004900XPM000

Siège social : 65 Avenue Bir Challouf Nabeul 8000

N° CNSS : 028818-09

N° R.C : B1142681997

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenu le 26/5/2021 dont le procès-verbal enregistré à la recette des finances de Nabeul le 27 mai 2021 sous le numéro 21701839 quittance n°M035600 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2021573819 le 12/7/2021 a décidé selon les lois en vigueur, après délibération et le débat qui suit :

1- Approuvé le rapport moral et financier du conseil d'administration pour l'exercice 2019

2- Approuvé à l'unanimité des états financiers pour l'exercice 2019

3- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019

4- Approbation à l'unanimité sur toutes les opérations exercées dans le cadre de l'article 200 du code de commerce

5- Approbation à l'unanimité la nomination de madame Sameh Guiras président du conseil d'administration 2020-2021-2022 et la nomination de Mr Faycel Saddadi et Mr Radhi Testouri membres du conseil d'administration 2020-2021-2022.

6- Approbation de la nomination de madame Insaf el Fahem commissaire aux comptes 2020-2021-2022.

2021R02988SANB2

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

SOCIETE TRANSIA EXPRESS «SOTREX»

Capital : 50 000 Dinars

Identifiant unique RNE : 0002484 T

Forme : Société anonyme

Augmentation du capital social d'un montant de : Soixante mille dinars (60000 DT) en numéraire, à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèce.

Siège social : 47, Avenue Farhat Hached Tunis.

Objet social : Import-export

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30/11/2021 a été déposé au centre national du registre des entreprises (RNE) le 6/12/2021 sous le numéro : AC 011882021.

Nombre d'actions à souscrire : Six mille (6 000) actions d'une valeur nominale de dix dinars (10 DT)

chacune à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèce, ils seront réservées à une seule actionnaire, à savoir; Madame Alia Hachicha, tunisienne, titulaire de la CIN n°04774008, demeurant au 19, rue Jebal ouras, Notre-Dame, Mutuelle-ville, 1082 Tunis Belvédère.

La valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars (10 DT) l'action.

Apport en nature : Aucun apport.

Avantages particuliers : Aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Délais de souscription : Deux (02) mois à compter de la date de la publication de cet avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2021R02994SANB2

Société Bourgo Center Immobilière

N° CNSS : 310879/91

Identifiant Unique Registre National des Entreprises : 1209348M

Code fiscal : 1209348M/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le samedi 28/8/2021 à 10H à Midoun Djerba enregistré à la recette

des finances de Midoun le 8/9/2021 sous le n°21702927 quittance n°M044448, dont un exemplaire a été déposé au greffe du Centre National du Registre des Entreprises du tribunal de 1ère instance de Médenine le 17/11/2021 sous le n°2021109856 il a été pris la résolution suivante à l'unanimité :

En vertu de la délibération de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28/8/2021 au cours de laquelle le mandat d'administrateur de Monsieur Romdhane Rahli a été renouvelé le Conseil unanime décide de nommer Mr Romdhane Rahli Président Directeur Général de la société et lui donne les pouvoirs nécessaires pour diriger la société.

2021X01442SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

La société «MEDIPIPE INTERNATIONAL»

S.A.R.L au capital de 800 000 dinars

Rue 2 Bis Zone Industriel Kondar 4020 Sousse

I.U : 1329620 B

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 Juin 2021, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebi - Sfax le 28 juin 2021, quittance numéro M060841, enregistrement numéro 21502561 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Sfax, dossier n°202151534. Les associés ont décidé ce qui suit :

- La démission de monsieur Mohamed Mlik de la gérance de la société

- L'approbation de la liquidation de la société

- La nomination de monsieur Issameddine Mlik liquidateur de la société.

2021X01438SRLB2

SOCIETE COMPUSELL

S.A.R.L au capital de 100.000 DT

Immeuble Saadi Bloc CD Appt 16, 4ème étage Av. 10 Décembre Tunis

MF : 910100 S/B/M/000

CNSS : 239808-24

En vertu du procès-verbal de décisions collectives ordinaires daté du 28 juillet 2021, enregistré à la recette des finances de la Cité Mahrajène le 12 octobre 2021 sous le numéro 21805615, Quittance n°62359, il a été décidé ce qui suit :

1. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020 et affectation du résultat dudit exercice ;

2. Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2020 ;

3. Désignation de la société ECC MAZARS représentée par Monsieur Mourad Fradi, commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Dépôt : Un exemplaire du pv cité ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 01/11/2021 sous le numéro 202110491.

2021402999SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 22/11/2021 enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 23/11/2021, n° d'enregistrement 21207024, reçu M090682, Sonia Rhouma, CIN N°03385694, du 7/01/2008 a cédé à la société EDS service en cours de constitution représentée par Emir ben attouche,CIN 0726323 du 9/02/2005, tout le fonds de commerce à usage de PRESSING du local sis à 179 Av Khalaed Ibn Walid Ain Zaghouan, les appositions seront formulées chez maître Amine Triki cabinet sis au 2 Bis rue Pierre de Coubertin Tunis 1001 4ème étage dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT. L'annonce a été publiée au journal Essahafa le 8/12/2021.

2021T01183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé du 22/11/2021, enregistré à la recette des finances de Carthage le 23/11/2021 sous le n°21202302 quittance 083420, Anis Attiyet Allah, demeurant à cité Chabeb Amara Sfax, par procuration a vendu la totalité du fonds de commerce sis à 21 rue Tarek Ibn Zied Carthage Yasmina, à Chedlia Younes demeurant à rue Nayrouz n°52 Kram ouest. Les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce les délais légaux, sachant que cette annonce est publiée au journal Achourouk le 8/12/2021.

2021T01184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Yasminet le 23/11/2021 Reçu n M 046136 enregistrement n°21202666 Monsieur Ridha Ayari a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Hédi Nuira n°05 Yasminet Madina Jadida Ben Arous à usage de tous commerce à Monsieur Foued Ezoug.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont accepté par Maitre Zitoun Sadok à son Bureau 11 Rue Beb Jdid 2ème étage Tunis dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal Le Temps en date du 27/11/2021.

2021T01187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/10/2021 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 18/11/2021 sous le numéro 21202438 quittance M092517, madame Nadia Zaouiaoiu CIN n°09141623 délivrée à Tunis le 18/5/2012 a vendu à Monsieur Ali Khorchani CIN n°05302692 délivrée à Tunis 9/5/1994 le fonds de commerce sis à rue de Médenine Zarzis.

La vente a été publiée dans le journal le temps publié le 25/11/2021 sous le numéro 15.503.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeuse madame Nadia Zaouiaoui à l'adresse rue de Médenine à Zarzis et c'est dans un délai de 20 jours a partir de la publication de cette annonce au JORT.

2021R02974FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant a.s.s.p. enregistré à la recette des finances de Djerba le 18/11/2021 sous le n°21204622 quittance M084923, Mr Ammar Ben Rachech c.i.n. n°00279586 et demeurant à Guecheine Houmet Souk Djerba gouvernorat de Médenine a vendu à Mr Bilel Bhar, c.i.n. n°07141678 le fonds de commerce consacré à l'exploitation commerciale et exploité dans le commerce d'alimentation générale au local commercial sis au fonds de la route goudronnée menant à la route Midoun Guecheine Houmet Souk Djerba gouvernorat de Médenine sous le M.F. 000NC314198Z avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de cinq mille dinars (5000 dnt), ainsi que le fonds de commerce consacré à l'exploitation commerciale et exploité dans le commerce d'alimentation animale au local commercial sis au fonds de la route goudronnée menant à la route Midoun Guecheine Houmet Souk Djerba gouvernorat de Médenine avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de trois mille dinars (3000 dnt), les oppositions seront présentées auprès de l'acheteur à son adresse susmentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le quotidien du 7/12/2021.

2021R02981FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de vente d'un fonds de commerce légalisé en date du 01/11/2021 et enregistré à la recette des finances la nouvelle médina Ben Arous en date du 22/11/2021, n° d'enregistrement 21204522 n° de quittance M057689, la société SAVES PLUS SARL, au capital de 10.000.000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n°1042825Z, son siège social est au 64 Bis Avenue de France Ben Arous, représentée par son gérant Monsieur Hafedh Abdel Hédi, à vendue à Madame Chaala Ben Ahmed Ben Mouhamed Angaria épouse Mosbeh Zarragna, tout le fonds de commerce exploité au 51 avenue de France Ben Arous et composé par deux magasins n°4 et 5 servant à la vente des pièces de rechanges automobiles.

Toute les oppositions seront acceptées dans un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la date de cette annonce et ce au cabinet du maître Mohamed Nebil Seddik, avocat à la cassation sis au 16 Bis, rue docteur Alphonse Laveran rez-de-chaussée Bureau n°3 Alain Savary le Belvédère Tunis 1002.

Cette annonce a été publiée au journal El Sabeh en date du 01/12/2021.

2021R02982FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 27-28 - 29 septembre 2021 enregistré à la recette des finances de rades le 3/11/2021 reçu numéro M053279 enregistrement numéro 21202935 ; Mr Mourad Hadj Dahmane demeurant à la rue Lagha Elkram Tunis et Mr Abderaouf Rejbi demeurant à l'avenue des Martyrs Elkram Tunis et Mr Rafik Ben Hamouda demeurant à l'avenue bilel cité steg Carthage Birssa Tunis ont vendu à Mr Houssine Ouni et Mm Aakla Ouni demeurant au oued Elkhil Bni Khedach Médenine la totalité du fonds de commerce sis n°42 avenue Mohamed Ali Radés Ben Arous consistant en la vente des fruits secs avec tous ses éléments physique et moraux.

Toutes oppositions à cette vente doivent être faite à l'adresse de ce fonds de commerce sis n°42 avenue Mohamed Ali Radés Ben Arous dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La publication de cette vente a été faite aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 26/11/2021.

2021R02985FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sayada le 16/11/2021 (N de quittance M024907 le numéro d'enregistrement 21200798) Mr Nabil Marzouk, titulaire de la CIN n° 06754308 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourgiba Sayada à Mr Maher Saied titulaire de la CIN n°04187770.

Toutes les oppositions sont acceptées exclusivement entre les mains de Mr Nabil Marzouk Avenue domicile nouveau cité Sayada dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Alchourouk et le Quotidien le 7/12/2021.

2021S01359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte sous seing privé, rédigé par maître Charhen Zaouali, signé et certifié conforme le

12/11/2021 et enregistré auprès de la recette des finances de Mahdia le 17/11/2021 sous reçu n°M051530 et enregistrement n°21203848, Monsieur Anis Mahjoub, titulaire de la carte d'identité nationale n°09301205, a vendu au nom de madame Hend Chok à mademoiselle Sahar Zaouali, titulaire de la carte d'identité nationale n°11808648, l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à cité commercial n°16 commune de Rejich Mahdia et dont l'activité est la vente des articles de cadeaux et puces téléphoniques et tabac et journaux.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 27 novembre 2021. Ceux qui veulent s'opposer, peuvent le faire dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au JORT.

2021S01361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré le 6/12/2021 n°052059 Khalifa Ben Yassine Bousarsar a vendu à Louay Ben Arbi Rahmouni le fonds de commerce sis à la Rue Tarek Iben Zied n°11 Sousse objet du contrat de vente enregistré à Sousse 29/10/2019 n°075566 pour le prix de 24.500.000D.

Publié aux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" du 8/12/2021.

Selon l'article 193 de CC toute opposition et constat se fera au main du monsieur Yassine Bousarsar rue Farhat Hachad Bouhssina Sousse.

2021S01365FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP enregistré à Sfax le 15/11/2021 sous le n°M078217 Mr Chokri Bejaoui a vendu à Mr Amine Abdelnadher, situé à route de Tunis, un passe chichema, rue 5114 n°13 Sfax, la totalité du fonds de commerce (loisirs et salle de jeu) situé à route de Tunis km 1 rue Hasan Hosni Abdelwaheb Résidence Nour, magasin n°2 Sfax, objet de l'annonce du journal Echourouk du 25/11/2021 page n°23.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Farjallah Ahmed, 13 Place Marlbourg Sfax dans les vingt jours suivant la date de la publication au J.O.R.T.

2021X01439FCCC2

Participation au capital d'une société par un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de constitution d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, rédigé par Maître Rafaa Ben Mahfoudh, sous seing privé le 01/12/2021, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des contrats des sociétés le 2 décembre 2021 sous le numéro M007017, numéro d'enregistrement 21506525. Mourad Orfi sis à Route Gremda Km14 Sfax a participé au capital de la "Société Eternelles Fragrances pour Tous", une société à responsabilité limitée unipersonnelle en cours de constitution, son adresse est Avenue 5 Août carrefour Sfax, par tout le fonds de commerce exploitée comme boutique de parfums et Cosmétique en détail située Avenue 5 Août Immeuble Carrefour Sfax, inscrite au registre de commerce auparavant sous le numéro A082292017, actuellement titulaire de l'identifiant dans le Registre National des entreprises n°Z1539276. Les objections sont acceptées au bureau du rédacteur du contrat, Maître Rafaa Ben Mahfoudh l'avocat à la cour de cassation, situé au 59 rue Habib Ashour 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce de cette vente au Journal Officiel.

Cette publication a été publiée dans le Journal Al-Shourouk le 7/12/2021.

2021X01441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nabeul Avenue Taieb Mhiri le 23/11/2021 quittance n°M075131 M. Ahmed Gannar (CIN n°06426134) a vendu à Mme Saouasene Sbii (CIN n°06466921) la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à l'avenue Hédi Chaker Nabeul pour la vente de prêt à porter des chaussures et sacs. Toute opposition devra être formulée chez le vendeur en sa demeure personnelle à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 3/12/2021.

2021402995FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire rédigé par le notaire Najmeddine Oukassi et le notaire Jamel Mechergui le 02 décembre 2021 Mr Nourdine Menzli donne à son fils Riadh Menzli le fonds de commerce sis 120 rue Othman Allouche Bizerte exploité en tant que Boulangerie. Les oppositions sont acceptées entre les mains de Monsieur Riadh Menzli sis à son adresse dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2021402996FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 7/12/2021 enregistré à la recette des finances Kalaât Landalous, le 7/12/2021 quittance M030832 enregistrement n°21201860, Société Mabrouk Diffusion identifiée au RNE sous le n°0046884W, a cédé à la société Tunisian C3M Trade identifiée au RNE sous le n°1696477H, la totalité du fonds de commerce constitué par le local commercial portant le n°B01 avec toutes ses dépendances et aisances et avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au Centre Commercial «Tunis City» sis au croisement de la route GP8 et la route BORJ ETTOUIL KALAAT AL ANDALOUS - ARIANA - Les oppositions seront reçues entre les mains du séquestre monsieur Kamel Azizi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03781999 datée du 26 mai 2018 et demeurant au n°3, rue du Lac TOBA - les berges du lac - Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2021403030FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26/10/2021 enregistré à la recette des finances Avenue la France Nabeul le 9/11/2021 quittance n°M064738 enregistrement n°21303733, il appert que Monsieur Anouar Ben Abdallah Ben Younes Ben Ghorbel a loué en gérante libre la totalité du fonds de commerce, exploité dans le local situé à 179 Avenue Farhat Hached Nabeul destiné au commerce de l'artisanat, à La Société «Bazar El Anwar», SARL au capital de 1500 Dt, son gérant Mr Abdallah Amine Ben Ghorbel, titulaire de la cin n°08314992 délivrée à Tunis le 19/10/2021.

Tout acte ou transaction quelqu'en soit concernant le fonds de commerce objet de la location citée devra être conclu au nom de la locataire et toute disposition contraire sera nulle et non avenue.

Le présent avis a été également publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» en date du 4/12/2021.

2021T01189FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21 et 25/01/2021 enregistré à la recette des finances rue el Jazira le 22/7/2021 quittance n°42835 enregistrement n°21302107, il appert que Monsieur Anouar Ben Abdallah Ben Younes Ben Ghorbel a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce, exploité dans les deux locaux situés à n°43 et 45 Souk Trouk pour le commerce des bijoux à Monsieur Lassaad Ben Mabrouk Ben Ali El Hakim, titulaire de la cin n°01279861.

Tout acte ou transaction quelqu'en soit concernant le fonds de commerce objet de la location citée devra être conclu au nom du locataire et toute disposition contraire sera nulle et non avenue.

Le présent avis a été également publié aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» en date du 4/12/2021.

2021T01190FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location de gérance libre enregistré à la recette des finances de Djerba en date du 26/10/2021 sous le numéro 21303594, quittance n°M052711, Faten Denguizli, titulaire de la carte d'identité nationale n°06754237, a loué à Madame Sameh Sghir, titulaire de la carte d'identité nationale n°09011787 et à Monsieur Arafet Omrani titulaire de la carte d'identité nationale n°06203069 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de café et pizzeria situé à la zone touristique Midoun Djerba 4116.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel chez le cabinet de Maître Yassine Yamoun sis à la rue Sidi Abbes Houmt Souk Djerba

Cet avis a été publié aux journaux «la Presse» et «Essahafa» le 13 novembre 2021.

2021R02973FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé décrit par l'avocat Mr Faicel El Tahri à la date du 20/11/2020 et enregistré à la recette des finances à Sbitla, en date du 31/12/2020, quittance n°M043963, enregistrement n°250011488, la société SOFAITLA LILTARFIH SARL au matricule fiscal 0917071L et représentée par son gérant Mr Hasen Ben Shili Taouti, a loué sous forme de gérance libre la totalité d'un fonds de commerce exploité dans les locaux sis à rue 14 Janvier Sbitla Kasserine, à Mme Saloua Bent Ali Mhamdi titulaire de la CIN n°06017243 éditée à Tunis le 5/4/2016 à usage dans les limites de son objet social.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse du bureau de Maître Faicel El Tahri sis à l'avenue Habib Bourguiba sis Bouzid.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 23/11/2021.

2021R02975FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes du contrat de bail commercial en date du 17/8/2019 et enregistré à la recette des finances - Rue France - Nabeul le 10/8/2020 sous le n° de récépissé M043981 et inscription au 20302166.

Société Hôtel Al-Riyad, une société anonyme, titulaire du matricule fiscal, numéro 0039620E, son représentant légal Mr Rachid Ben Othmen, titulaire d'une cin n°01800912 sis Avenue Mongi Slim - Nabeul - 8000, loue à la société Blue Star Hôtels ayant le matricule fiscal n°1312758J, représentée par son gérant Mr Hssan Belkhiria, titulaire de la CIN n°05529657 ayant son siège social Avenue 22 Janvier 1952 - Immeuble Essaada - Sousse - 4000 tout le fonds de commerce pour l'exploiter comme un Hôtel.

Le dossier a été déposé à La Presse le 16/12/2021.

2021S01358FCCC3

Location d'un fonds de commerce "Gérance libre"

Suivant acte S.S.P en date du 01/10/2021 enregistré à la recette des finances Ariana en date du 29/10/2021 enregistrement n°21307709, la société "بري فولي" SARL IU 1060998Y siège social avenue union magreb arabi route Sokra Ariana a loué, en gérance libre, au profit de la société «CLASS MEUBLE INES» SARL UI 1240521P siège social Rte Saltania Km 7 Makez Lajmi Sfax, le fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels et corporels exploité pour le commerce des arts de ménages de décorations en meubles et autres sise au avenue union maghreb arabi route sokra Ariana.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au domicile du fonds de commerce Avenue union maghreb arabi route Sokra Ariana.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 07/12/2021.

2021X01440FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location sous gérance libre daté du 20/11/2021 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis sous le n°21304970 en date du 25/11/2021, Monsieur Habib Mejri titulaire de la C.I.N n°00270126 a loué tout le fonds de commerce sis à l'angle de l'avenue Hédi Chaker n° 27 et rue El Hamma n°5 Tunis sous titre foncier n°13909 qui est destiné au commerce des pièces de rechange automobiles à Monsieur Ali Boussaada C.I.N n°04781225 et pour 10 ans à partir du 01/9/2021, qui a été publié au journal «Le Quotidien» le 7/12/2021.

2021402990FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location sous gérance libre daté du 30/11/2021 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis sous le n°21305084 en date du 02/12/2021, Madame Nour El Imen Maaroufi titulaire de C.I.N n°07480432 a loué tout le fonds de commerce sis à rue Sfax n°25 El Menzah V qui est destiné au vente et achat des vêtements et cadeaux à Mademoiselle Insaf Bennour titulaire de la C.I.N n°07453222 et pour un an renouvelable à partir du 01/12/2021. Cet avis a été publié au journal le «Quotidien» du 7/12/2021.

2021402991FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 15 Mai 2018, enregistré à la recette des finances Rue Al jazira Tunis le 6/9/2018 sous le n° 1830237 quittance n°M049981, Mr Mohamed Bakalti a donné en location gérance la totalité du fonds de commerce lui appartenant et sis au 16 bis Rue Jamaa Ezzitouna Tunis à Mr Mahrez Ben Abdallah Addouli.

Cet avis a été publié au journal Achourouk n°11041 du 28/11/2021.

2021402992FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des Sciences Participatives

Siège : 24 Rue des Sciences résidence Amine cité des journalistes El Ghazala 2083 - Ariana

Sujet de l'association : Scientifique.

Objectifs :

- Faire impliquer le public dans les activités scientifiques moyennant la dessimination des résultats de recherche sous forme vulgarisée

- Faire associer les groupes cibles dans l'utilisation et l'échange des informations scientifiques dans le but de les impliquer dans la culture du développement durable

- L'échange des experts et l'implication des militants de la société civile et les organismes publiques et privées à l'échelle national et international, et ce en contribuant au développement des compétences,

Membres :

Président : Mr Mohamed El Gtari

Secrétaire général : Mr Hatem Chikh M'Hamed

Trésorier : Mr Moez Eddine Ayed.

2021T01182APSF1

Constitution d'une association

1- Nom de l'association : «Société Tunisienne de Gériatrie et de Gérontologie».

2- Type de l'association : Scientifique.

3- But de l'association :

- Promotion de la gériatrie et de la gérontologie.

- Développement professionnel des médecins et du personnel paramédical en matière de gériatrie et de gérontologie.

- Organisation des manifestations scientifiques.

- Collaboration avec des associations nationales et internationales pour promouvoir la gériatrie et la gérontologie.

- Amélioration de la culture sanitaire des citoyens tunisiens.

4- Siège de l'association: 9 bis Avenue Ali Belehouene, La Marsa, 2078, Tunis.

5- Membres de l'association :

- Président : Imene Ksontini.

- Secrétaire général : Maha Ben Moallem Hachicha.

- Trésorier : Hatem Briki.

- Membres : Nizar Ktari, Iheb Ghariani, Sondos Baccar, Mariem Laabidi.

2021R02977APSF1

Nom : Amicale du personnel des services centraux et régionaux de la Société Promosport

Adresse centre urbain nord avenue Med Ali Akid, rue Sofienne Chaari, 2035 cité olympique

Buts fournir des services sociaux, culturels et de loisirs Maintenir les liens et l'entraide entre les adhérents de l'association

Fournir des aides sociales aux adhérents ayants besoins pour diverses occasions

Président : Sfar Chams Dhouha

Secrétaire général : Kharraz Mohamed Fehri

Trésorière : Aidi Maha.

2021R02987APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Codex Junior

Thème : Développement

Son siège : L'institut supérieur d'informatique 02, Rue Abourraihan Al Bayrouni 2080, Ariana.

Ses objectifs :

- Aide à l'intégration des étudiants dans la vie professionnelle.

- Coordination, coopération et échange d'expériences au niveau scientifique.

- Assister et guider les étudiants pour assurer la coordination entre les études et les responsabilités professionnelles.

- Chercher à échanger des expériences avec des associations similaires en Tunisie et à l'étranger.

Membres :

- Ahmed Belhareth : Président

- Emna Gharbi : Vice président

- Sami Ghazouani : Trésorier

- Ikram Yahmadi : Secrétaire générale.

2021R02990APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Khadija

Siège social : Jardin de Carthage Tunis

Suivant le PV de l'assemblée Générale en date du 24 septembre 2021 à 18 h enregistré à la recette des finances la Goulette le 30 novembre 2021 sous la quittance n°92353 il a été décidé ce qui suit :

- Nommer Mr Jamil Affes président du syndicat par un mandat de 3 ans à la majorité des présents.

- Nommer Mr Abd Eltif Triki membre du bureau syndical.

2021T01185APSF2

Assemblée Générale élective pour l'élection d'un nouveau Bureau de syndic des copropriétaires de la résidence «ESSAFA»

A la suite d'une assemblée générale tenue le 12 juillet 2021 à la résidence «ESSAFA», 101 Avenue Hédi Nouira Cité Ennasr II, et enregistrée à la recette des finances El Manzah 6 le 22 septembre 2021 quittance 88787 sous n°2170522, il a été élu le nouveau Bureau exécutif du syndic des copropriétés de la résidence «ESSAFA» qui se compose comme suit :

- Mr Khaled Bouzguenda : Président du Syndic

- Mr Habib Allegue : Trésorier du syndic

- Mme Sihem Maatoug : Membre

- Mr Ilyes Bel Hadj Ali : Membre

- Mr Lassaad Bouzguenda : Membre.

2021402988APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Barkaoui Yassine

Avocat auprès de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tel : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le lundi 10/01/2022 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

1/ Partie poursuivante : Rahmouni Radhia, Smida Sonia, Smida Abdlkrim et Smida Mansour, demeurant en Allemagne.

2/ Partie saisie : Smida Mohamed Taher, demeurant à l'avenue Ain Elgaid cité Ezzouhour - Kasserine.

3/ Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

4/ Identification de l'immeuble objet de saisie :

Terrain Agricole situé à Ain Elgaide cité Ezouhour Kasserine, comportant des oliviers d'une superficie de 2135 m limité, EST une route, SUD parcelle n°16 terrain nu appartenant à Smida Kamel, ouest parcelle n°21 terrain nu appartenant à Smida Boubaker, Nord parcelle n°14 et terrain nu appartenant à Om Ikhir d'une superficie 2135 m.

5/ Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à quatre vingt et onze mille deux cent sept dinars et 200 Millimes (91.207.200) après la réduction du prix de 40 % on ajoutant les frais et honoraires des taxes qui sont évalués à 3.573.199 D.

6/ Observation : Toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratif.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine ou il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3 du montant de la mise à prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

(Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2021R02989VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Barkaoui Yassine

Avocat auprès de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tel : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le lundi 10/01/2022 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

1/ Partie poursuivante : Hassni Montassar Ben Ayachi, Chauffeur, demeurant à Khmouda - Foussana Kasserine.

2/ Partie saisie : Rhimi Ibrahim Ben Rabeh, Agriculteur, demeurant à Eskhirat Feriana - Kasserine.

3/ Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

4/ Identification de l'immeuble objet de saisie :

Terrain Agricole situé à "Eskirat" Feriana - Kasserine, d'une superficie de 6 hectares a peu prés, limité comme suit : Nord Terrain Marzougui Rabeh Ben Abbes, Ouest plantes Alfatières, Est Terrain Rhimi Ibrahim Ben Rabeh d'un coté et de l'autre Rhimi Ahmed, Sud Ben Ahmed Nacer.

5/ Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à vingt quatre Mille Dinars (24.000.000) on lui ajoutant les taxes.

6/ Condition de visite à l'immeuble : Toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratif.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine ou il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Observation :

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat et pour ceux qui ont versé le un tiers de la somme de la vente.

2021R02999VEPA1

Vente immobilière

Partie poursuivante : Bachir Ben Ali Jarray, CIN 07552151 du 30 Avril 2015 journalier demeurant à Kairouan a élu domicile à l'étude de son avocat poursuivant.

Partie saisie : Maher Ben Mohamed Taamalah, CIN 07680592 du 31 Juillet 2017 journalier demeurant à la regin Majdoub délégation de Chbika gouvernorat de Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Mokhtar Jannen avocat à la cassation rue Tayeb Mhiri Kairouan Code fiscal A 140701 C.

Immeuble saisi : la totalité des 6454,796 parts indivises des 40573 parts auxquelles est divise l'immeuble agricole connu par le nom "EL HANA" dont la superficie est de 40573 mètres carrés objet du titre foncier 48185 Kairouan contenant des oliviers de différents ages et un Terrain nu et un puit de nature agricole se composant de 2 parcelles 126 et 148 sises à Chbika gouvernorat de Kairouan.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée pour la totalité des parts saisies à cinquante deux milles neuf cent cinquante six dinars et 913 millimes (52956,913d) et ce en vertu d'une expertise faite par l'expert judiciaire Mr Ali Khedher selon son rapport daté du 10 novembre 2021 en exécution de l'ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Kairouan n°101732 du 29 octobre 2021.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu devant la chambre des criées au prés du tribunal de première instance de Kairouan à partir de huit heure trente le lundi 17 Janvier 2022.

Visite des lieux : la visite des lieux peut être faite tous les jours de la semaine et pour plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou aux greffes du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges et ne pourra participer à l'adjudication que celui qui aura consigné le tiers de la mise à prix conformément à la loi.

2021S01366VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996.

En la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sis à 14 Janvier hammam Sousse.

Partie saisie : la société Ali Youssef et fils, débiteur hypothécaire, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce de tribunal de première instance de Sousse sous le numéro B115962001, dont le siège social est à Msaken, n°112 rue 1er juin 1955.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr , Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Msaken gouvernorat de Sousse d'une superficie de 2327 m², objet du titre foncier n°113343 Sousse dénommée «GHARS BOUJNEH».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent trente deux milles sept cent dinars (232.700.000 DT) il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à cent trente neuf mille six cent vingt dinars (139.620.000 DT) auquel s'ajoutent les frais d'adjudication fixés à deux milles sept cent quatre vingt dix dinars 592 millimes (2.790.592 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 30/12/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : les jours ouvrables de 9 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2021S01368VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Sofien Ben Omor, tourneur, titulaire de la CIN n°01311456, demeurant à l' avenue Algérie rue Ibn Badis, immeuble Maalej Sfax

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan, immeuble les 4 saisons esc «D» 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain de forme oblique sis à route Mahdia km 8 kassas Bouali, d'une superficie approximative de 436.45 m², sur sa limite nord est édifiée une villa modeste, d'un seul étage, juxtaposée du coté nord à une construction appartenant au frère de la partie saisie

La villa est composée d'un hall, 3 chambres, une pièce communicante, une autre pour conservation de nourriture, une salle d'eau, une cuisine et 3 vérandas avec un petit jardin.

L'entrée au terrain se fait à partir du coté sud ouvrant sur la rue et menant en même temps à un terrain appartenant au père de la partie saisie

Sur le terrain, il existe une porte menant au toit commun avec le frère de la partie saisie, dont le terrain limite l'immeuble saisi du nord

La totalité du terrain est limité de l'ouest par le père de la partie saisie, de l'Est par l'avenue Sidi Bouali (kassas bouali) d'où son entrée, du sud par Mongi Samet et du Nord par la construction de son frère Mohamed juxtaposée au terrain saisie.

La construction est équipée d'eau potable et d'électricité

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à 123.062.880 D après déduction de la mise à prix de 40%. Frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 10/01/2022 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X01437VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière suite faute par l'adjudicataire de s'être acquitté du prix d'adjudication et des frais et honoraires taxés

Le créancier saisissant : Société des Travaux Publiques du CAP BON en la personne de son représentant légal, SARL, immatriculée au registre commercial auprès de tribunal de première instance de Grombalia n°B169262000, inscrite au Registre National des Entreprises Identifiant Unique 0729417T, ayant son siège social au Fondok Jdid 8012, élisant domicile chez son avocate Maître Wissem Bouaben, dont l'étude est sise à n°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir Tunis 1073, M.F 1118030/L.

Le débiteur saisi : Société la Rose Des Sables en la personne de son représentant légal, SARL, immatriculée au registre commercial auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B112322000, inscrite au Registre National des Entreprises Identifiant Unique 0714288B, ayant son siège social au Immeuble SILAC APP.1 Les Berges du Lac Tunis, et au N°3 Rue Souda Ben Zomaa Menzah 9 Tunis et à la Rue de la Bourse Immeuble liss 1er étage B3 les Berges du Lac Marsa Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Wissem Bouaben Avocate à la cour d'appel, M.F N°000/P/A/1118030/L, dont l'étude est sise au n°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir 1073 Tunis.

Désignation des immeubles saisis :

- La totalité de la propriété fait l'objet de vente située à répartition la Rose des Sables à Soliman Plage Soliman Nabeul, nommée "YASMINE 7" du titre foncier 606102 Nabeul composée de la parcelle N°80, dont la superficie totale de 305 m² représentant un lot de terrain nu de forme rectangulaire constructible située en angle de deux rues (rue de face d'une largeur de 14,50 m et rue de coté d'une largeur de 10 m) se trouvant suite au plan d'aménagement urbain zone Uta2 dont la zone est une zone d'animation touristique et d'habitation.

- la totalité de la propriété fait l'objet de vente située à répartition la Rose des Sables à Soliman Plage Soliman Nabeul, nommée "NARJES 17" du titre foncier 606150 Nabeul composée de la parcelle n°55, dont la superficie totale de 346 m² représentant un lot de terrain nu de forme oblique constructible située en angle de deux rues similaires (de largeur chacun de 14,50 m) se trouvant suite au plan d'aménagement urbain zone UTu dont la zone est une zone touristique résidentielle.

Nom, Prénom et domicile du fol enrichisseur : Monsieur Abdelbaki Ben Mohamed Mbarek, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°01805562, domicile sis à n°58 Rue Montazah Sokra Tunis.

Le Montant de l'adjudication prononcé au profit du fol enchérisseur :

- 92.720,000 DT pour le titre foncier n°606102 Nabeul.

- 94.112,000 DT pour le titre foncier n°606150 Nabeul.

Mise à prix des deux titres fonciers :

Elle est fixée à 186.832,000 Dt auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication, détaillée comme suit :

- 92.720,000 DT pour le titre foncier n°606102 Nabeul.

- 94.112,000 DT pour le titre foncier n°606150 Nabeul.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à Grombalia, le lundi, dix sept janvier l'an deux mille vingt deux (17/01/2022), à partir de 9 heures.

(Le cahier des charges est déposé le 4/8/2021 sous le n°403).

Visite et constat des lieux : Chaque jour et pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Grombalia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après consigner le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un cheque certifié ou donner une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2021402899VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres pour la vente des parts sociales.

Société Cap Africa Voyages S.A.R.L

(Agence de voyages)

Siége social : rue Ichbilia 5150 Mahdia

M.F : 1424112V

En vertu d'une décision rendue sous le n°739 en date du 6 décembre 2021 par Mr. le juge commissaire du Tribunal de Première Instance de Mahdia, le syndic de la faillite aussi bien de la société Entreprise Bâtiment Yassine S.A.R.L que de Mohamed Ben Mahmoud Chouk, informe le public qu'il se propose de céder par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges les parts sociales qui possèdent le failli au capital de la société Cap Africa Voyages S.A.R.L.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter le siège social de la dite société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 7 janvier 2022.

Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53 892 070.

2021S01360VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire jeudi 6 janvier 2022

SOCIETE D'ACTIVITES TOURISTIQUE

S A T

S A au capital de 4 637 000 DT

Siège social : Hôtel zodiac - Zone Touristique Yasmine Hammamet

Matricule Fiscal : 349 420 YAM000

Registre de commerce : B1349111997

Les Associés de la Société d'Activités Touristiques «S A T» Hôtel Zodiac sont convoqués à la réunion de

l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 6 janvier 2022 à 11 heures, au siège de la société Activhôtels 34 rue Hédi Karray Tunis 1004 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard enregistré pour l'approbation des comptes de l'exercice 2020

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2020.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2021T01188SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne du Réseau Ferroviaire Rapide

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Yamama, rue du Lac Huron, 1053 les Berges du Lac, Tunis

M. F : 10 12896Z/A/M/000

R.C : B2451512007

Messieurs les actionnaires de la Société du Réseau Ferroviaire rapide de Tunis «TRANSFER» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 21 décembre 2021, à 10 heures, au siège social de la société sis à l'Immeuble Yamama, rue du lac Huron, 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2020

5. Quitus aux membres du conseil d'administration

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020

7. Nominations des administrateurs et Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

2021R02983SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

En date du 30/12/2021

Messieurs les actionnaires de la société «ECO ENERGY BROTHERS» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 30/12/2021 à 10h par visio-conférence pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et les délais de convocation à l'Assemblée Générale ordinaire pour l'exercice 2019.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019,

4. Approbation des états financiers et des conventions réglementées de l'exercice 2019,

5. Ratification de la nomination de nouveaux Administrateurs

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

7. Allocation des jetons de présence aux membres du conseil d'Administration

8. Pouvoirs pour formalités.

2021R02986SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société MTL FEEDER

Société anonyme

Au capital de 5 200,000 dinars

Siège social : Zone Portuaire Radés 2040 - Tunis

IU : 1171983G

Les actionnaires de la société MTL FEEDER seront convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social vendredi le 7 Janvier 2022 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de la tenue de l'assemblée,

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020,

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2020,

6) Nomination du commissaire aux comptes,

7) Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,

8) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

9) Affectation des résultats de l'exercice 2020,

10) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général,

11) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

12) Questions diverses,

13) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2021R02991SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société VIAMOBILE

S.S : Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication

Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana

IU : 1123386 X

Messieurs les actionnaires de la société «VIAMOBILE» sont invités à

assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 décembre 2021 à 10 heures au siège social de la société sise au Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020.

3. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020.

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

5. Approbation des conventions réglementées.

6. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur général.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

8. Fixation des jetons de présences des administrateurs.

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

10. Nomination d'un commissaire aux comptes;

11. Ratification de la nomination de nouveaux administrateurs ;

12. Questions diverses.

13. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2021R02997SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société VIAMOBILE

S.S : Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication

Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana

IU : 1123386 X

Messieurs les actionnaires de la société «VIAMOBILE» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 31 décembre 2021 à 12 heures au siège social de la société sise au Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication Route de Raoued - Cité El Ghazala 2083 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration;

2. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Approbation de la suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Approbation d'une augmentation du capital en numéraire réservée;

5. Modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social;

6. Pouvoir au Conseil d'Administration et l'accomplissement des actes subséquents;

7. Questions diverses;

8. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2021R02998SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE NUTRITION ANIMALE S.A

Capital social : 79 707 000 dinars

GP 1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0002992K

Messieurs les actionnaires de la société DE NUTRITION ANIMALE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30/12/2021 à 10H au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

- Augmentation du capital social en numéraire.

- Suppression du droit préférentiel de souscription et agrément d'un nouveau actionnaire.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs.

Le projet des résolutions ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

2021R03019SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «COMMERCIALE DE FOURNITURE ET D'ALIMENTATION EN GROS. SA»

«COFAGROS»

Société anonyme

Au capital de 1 400 000 Dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société COFAGROS. SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, le jeudi 30 décembre 2021 à dix heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société de l'exercice 2020.

2- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3- Approbation s'il y'a lieu du bilan et des états financiers de l'exercice 2020.

4- Affectation des Résultats de l'exercice 2020.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

2021S01362SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE MODERNE D'ALIMENTATION EN GROS. SA «SMAGROS»

Société anonyme

Au capital de 900 000 Dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société SMAGROS. SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, le jeudi 30 décembre 2021 à onze heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société de l'exercice 2020.

2- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3- Approbation s'il y'a lieu du bilan et des états financiers de l'exercice 2020.

4- Affectation des Résultats de l'exercice 2020.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

2021S01363SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE IMPERIAL PALACE

SARL au capital de 76 500 000 Dinars

Siège social : IMM. Brise du Lac, 3ème étage Rue Lac Huron

Les Berges du Lac, Tunis

MF : 1275809RAM000

Le Gérant de la société «IMPERIAL PALACE» décide de convoquer, pour le lundi 27/12/2021 à 9 heures, au siège de la société sis à immeuble la brise de Lac - Lac Huron - les Berges du Lac, les associés de la société en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale des associés et approbation des modalités de sa convocation.

2- Lecture et approbation du rapport du Gérant ;

3- Lecture du rapport Général du Commissaire aux comptes ;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

5- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;

6- Approbation des conventions réglementées présentées par le Gérant;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

8- Quitus au Gérant de la société pour sa gestion au titre de l'exercice 2019;

9- Nomination de commissaires aux comptes pour les exercices 2020, 2021, 2022.

10- Pouvoir pour formalités.

2021402993SRLB3

Autres sociétés

Convocation pour l'assemble générale ordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles CURUBIS à Korba

Matricule Fiscal : N°000/M/A/160358/B

Le conseil d'administration convoque tous les adhérents de la Société mutuelle à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 29 décembre 2021 à 9 h 30 au siège de U T A P Korba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport sur la gestion 2020

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2020

3) Discutions des rapports et les approuver ou désapprouver

4) Donner ou refuser le quitus aux administrateurs

5) Mise à jour de la liste des adhérents

6) Admette des adhérents

7) Affectation des excédents annuels

8) Approuver ou désapprouver le projet du règlement intérieur

9) Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2021-2022-2023

10) Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration ou au conseil de contrôle doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

2021R02984SODB3

Assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle centrale de Services Agricoles et Oléicoles

MF : 0000361Z

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle centrale de Services Agricoles et Oléicole invite tous les adhérents de la société d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 22 décembre 2021 à 10 H30 à son usine sis à Chaouat Km28, Jdeida - Manouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier sur l'activité de la société pour la campagne 2018/2019 campagne 2019/2020 campagne 2020/2021 et son approbation.

- Donner quitus aux administrateurs.

- Renouvellement et examen de composition du Conseil d'administration.

Au cas où le quorum ne sera pas atteint le 22 décembre 2021, les adhérents sont invités à une deuxième réunion de l'assemblée générale ordinaire jeudi le 13 janvier 2022 à la même heure, au même lieu à l'effet de délibérer du même ordre du jour.

Les adhérents ont la faculté de prendre connaissance au siège de la société de tous les documents relatif à de l'assemblée générale ordinaire à partir de mardi 14 décembre 2021.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les adhérents de la Société.

Les adhérents qui désirent se présenter aux élections des membres du conseil d'administration doivent déposer leur candidature dans un délai ne dépassant pas le 21 décembre 2021 au nom du Président du Conseil d'administration par lettre recommandée au siège social de la société.

2021402989SODB3

DIVERS

Avis au public

Nomination d'un présentateur

Suite au jugement rendu de TPI de Grombalia le 15/6/2021 num 5135 Samir Ben Brahim Ben Ferjani Oujji a été nommé comme présentateur de sa sœur Baya Bent Brahim Ben Ferjani Oujji pour gérer ses affaires et disposer de ses bénéfices de la manière la plus complète.

2021R02976DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce 20211402916FCCC3 parue au JORT n°114 du 3/12/2021 Page n°2716 :

Lire : N°161 Avenue Habib Bourguiba La Soukra - 2036

Au lieu : N°05 Rue de la Paix Ariana La Soukra 2036.

2021402997RECZ9